



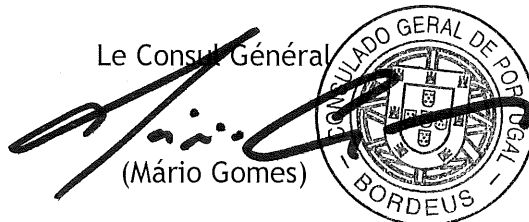
CONSULADO GERAL DE PORTUGAL
BORDÉUS

ATTESTATION DE DISPOSITIONS DEROGATOIRES

Le Consulat Général du Portugal à Bordeaux informe que dans le contexte sanitaire actuel, le Gouvernement de la République Portugaise a décidé que la durée de validité des cartes d'identités portugaises (« Cartão de Cidadão ») périmés depuis le 24 février 2020 soit exceptionnellement prolongée jusqu'au 31 mars 2021. En plus et dès que le titulaire fait preuve d'un rendez-vous au Consulat Général du Portugal à Bordeaux pour refaire le (« Cartão de Cidadão »), la validité est prolongée au-delà du 31 mars 2021.

En foi de quoi et pour servir où besoin sera, cette attestation de dispositions dérogatoires est mise en ligne sur le site de ce Consulat Général et est téléchargeable par toute personne concernée.

Le Consul Général



(Mário Gomes)

